

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roches massives
sur le territoire de la commune de BRUNIQUEL

La préfecture du Tarn-et-Garonne communique :

En application du livre V du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la commune de BRUNIQUEL, sur la demande d'autorisation déposée par M. Hubert PILLET, Directeur de la SOCIETE MIDI PYRENEES GRANULATS sise 35 avenue Champollion – ZI Thibaut – 31103 TOULOUSE en vue du renouvellement et de l'extension de l'activité d'une carrière de roche massive située à BRUNIQUEL aux lieux-dits « Pouxets » « Péchengrel » et « Combe de Fouxou ».

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, aura lieu du **12 novembre au 11 décembre 2012 inclus**.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande d'autorisation avec l'exposé du projet et les plans s'y rapportant et une étude d'impact telle que prévue pour ce type d'activité, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, restera déposé à la mairie de BRUNIQUEL, où le public pourra en prendre connaissance, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir : **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 H 30 à 16 H 30 et le samedi matin de 9 H à 12 H.**

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur, à la mairie de BRUNIQUEL, pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Joseph FINOTTO, retraité, a été désigné par décision du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 30 août 2012 en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera trois heures par semaine à la mairie de BRUNIQUEL pendant la durée de l'enquête, selon le calendrier suivant :

Lundi 12 novembre 2012	9 h à 12 h
Samedi 24 novembre 2012	9 h à 12 h
Jeudi 29 novembre 2012	13 h 30 à 16 h 30
Samedi 8 décembre 2012	9 h à 12 h
Mardi 11 décembre 2012	13 h 30 à 16 h 30

Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes de PENNE (81), CASTELNAU DE MONTMIRAL (81), LARROQUE (81), et BRUNIQUEL (82).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture (bureau des élections et de la police administrative) ou à la mairie de BRUNIQUEL ainsi que sur le site Internet de la préfecture : www.tarn-et-garonne.gouv.fr. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture.

A l'issue de la procédure, un arrêté portant autorisation avec prescriptions ou un refus est pris par le préfet.